

intermédiaires), ainsi que leur implantation sur le territoire (cadres plus concentrés dans les villes, ouvriers plus présents dans les zones rurales par exemple).

La PCS a été révisée en 2020, et l'objectif premier a été de maintenir la comparabilité dans le temps, tout en l'actualisant. La PCS peut se lire selon différents niveaux de détail, qui s'emboîtent les uns dans les autres. Afin de maintenir cette comparabilité, le choix a été fait de garder inchangés les 2 premiers niveaux (groupes et CS). Toutefois, un niveau intermédiaire (agrégats de professions) est apparu, et le niveau fin a été profondément remanié, passant de 486 techniques à seulement 310. Ce remaniement répond à 4 objectifs : la robustesse dans le temps (en regroupant par exemple des professions aux effectifs trop critiques), l'actualisation des libellés aux évolutions de la société et du monde du travail (en faisant apparaître les métiers liés aux nouvelles technologies), et enfin la simplification et l'harmonisation des critères de classement. Cette simplification des critères est en lien avec le programme de modernisation des enquêtes ménages, et a eu impact sur les questionnaires. En effet, simplifier les critères pour coder la PCS permet de réduire le nombre de questions qui y sont associées dans les enquêtes, et donc de simplifier et raccourcir les questionnaires. Enfin, la révision de la PCS a également été l'occasion de créer un rite interne spécifique, dédié à cette dernière.

La PCS est ainsi un outil qui permet de décrire le contenu du travail et son environnement institutionnel et économique. Sa refonte a permis de l'actualiser, afin qu'elle reste en phase avec les évolutions du monde du travail, et a un impact direct sur les questionnaires

Note et appréciations du correcteur :

9,93

N.B. - Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie

ÉPREUVE

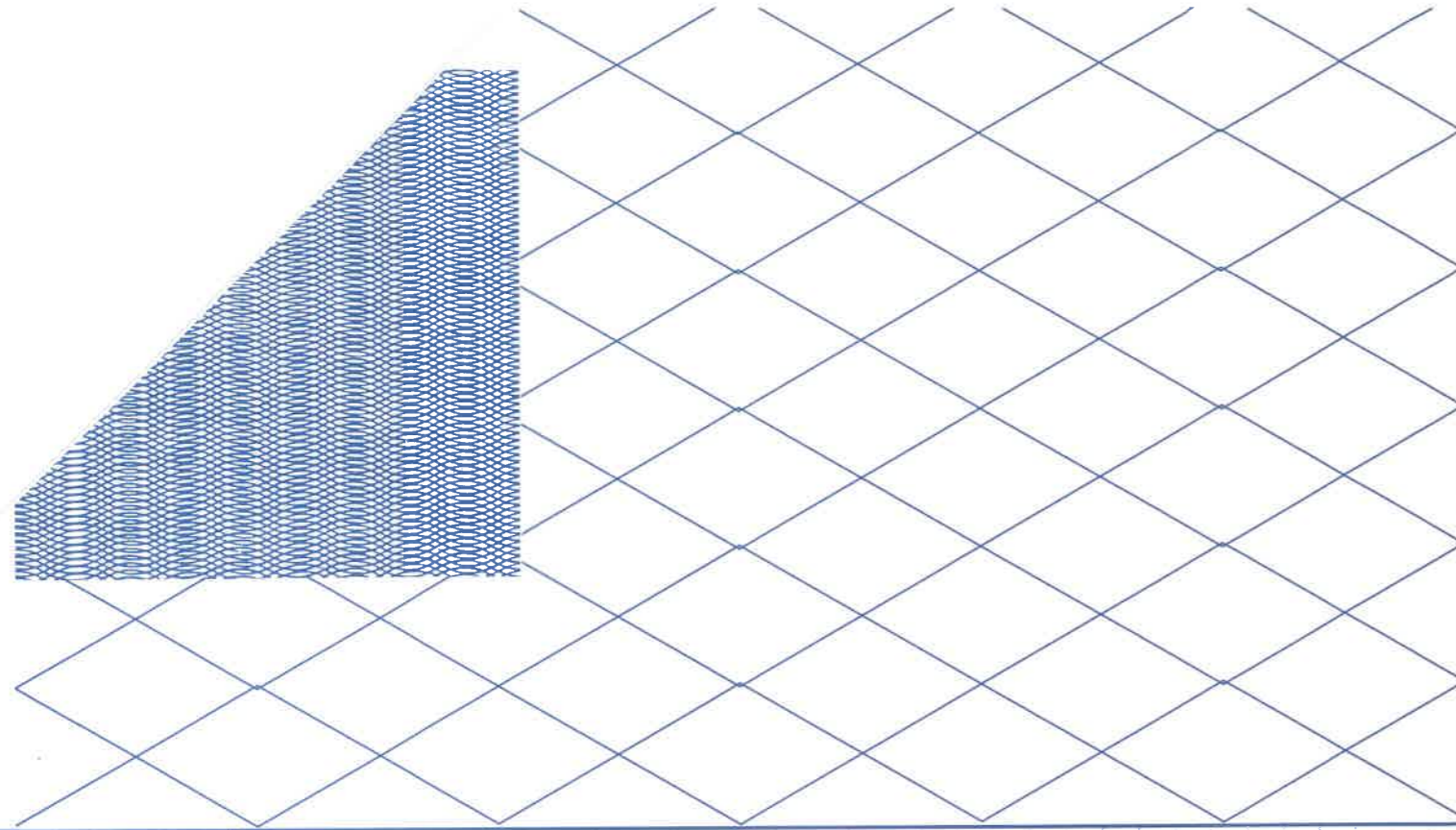
de QCM

NUMÉRO D'INTERCALAIRES : 1

Question 1.

Suite à un rapport de l'inspecteur général sur l'empreinte environnementale de ses activités, l'Insee s'engage dans une démarche plus respectueuse de l'environnement. Celle-ci s'articule plus largement dans une démarche engagée par l'Etat, et met plus particulièrement l'accent sur 6 grandes lignes directrices.

La démarche Insee vert s'inscrit dans le cadre des services publics responsables, qui se décline au niveau ministériel see plan Bercy vert, et au niveau de l'Insee en plan Insee vert. Concrètement, au niveau de l'Insee, ce plan a pour objectif de donner de la visibilité sur les actions pour lesquelles l'Insee s'engage à agir. Des actions ont eu lieu au niveau national, une enquête sur les déplacements domicile-travail et professionnels par exemple. Elle a permis de mieux appréhender les pratiques des agents, et de quantifier ces déplacements. Au-delà,



Le principe du plan inset vert repose également sur l'engagement de chacun, et compris au niveau local. Afin de faciliter cette implication, un réseau de référents inset vert a été mis en place dans chaque DR et/ou établissement, afin de relayer ce plan au niveau local. Le réseau est coordonné par la DG.

Le plan inset vert repose sur 6 grandes lignes : les déplacements domicile-travail et professionnels, avec pour objectif de réduire le nombre de kilomètres parcourus en voiture thermique, en favorisant par exemple les formules à distance lorsque cela est possible ; l'économie circulaire et le numérique responsable, avec la généralisation des écogéts au quotidien, et compris sur le plan du numérique, et favorisant par exemple l'utilisation de matériel informatique reconditionné ; la réduction des consommations d'énergie liés aux bâtiments, ce qui peut impliquer de repenser les espaces de travail et leur exploitation, et inclut également la réduction de l'énergie liée aux serveurs ; des achats plus responsables, avec notamment au moins 40% de papier recyclé ; une alimentation

plus respectueuse de l'environnement, et enfin la suppression des produits phytopharmaceutiques.

En conclusion, le plan inset vert, qui s'appuie principalement sur 6 grands axes, s'inscrit dans une démarche plus globale - En parallèle et dans le cadre du décret tertiaire, l'inset a également publié son Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), qui révèle que plus de 15000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> sont émises chaque année par l'institut, et propose un plan d'action pour réduire ces émissions à horizon 2025.

## Question 2.

Les nomenclatures sont des outils indispensables aux statisticiens pour nommer et organiser la réalité à décrire. S'agissant de la PCS, sa dernière refonte date de 2003, et sa mise à jour répond à deux grands enjeux : une adaptation aux évolutions de la société, tout en maintenant la comparabilité dans le temps.

La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS) est une nomenclature qui décrit à la fois le contenu du travail, et son environnement institutionnel et économique (distinction public/privé et indépendant/salarié). Elle permet également la distinction artisanal/industriel, la hiérarchisation du salariat, et prend en compte la taille de l'entreprise. Au sein des SSP, c'est la PCS qui permet de coder la profession dans les enquêtes, et de connaître ainsi l'évolution des grands groupes professionnels (diminution des ouvriers, forte augmentation des professions

QCM

111

des enquêtes ménage. In -delà, la refonte de la PCS a également été l'occasion de prendre en compte une PCS au niveau des ménages, et non plus seulement au niveau de la personne de référence des ménages.

#### Question 4.

Le répertoire Sirene existe depuis 1970. Sirene 4 est la troisième refonte, après Sirene 2 en 1986 et Sirene 3 en 2005. Les objectifs en sont multiples, et sont à la fois internes et externes à l'Insee.

Le système d'identification au répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) identifie les entités légales et les établissements et leur attribue en particulier un numéro Siren et un code APE. Il s'agit d'une activité régulière de l'Insee, et le répertoire Sirene, qui est un répertoire administratif, identifie aussi bien des personnes morales que des personnes physiques.

Le programme Sirene 4 est concomitant à d'importantes réformes administratives. L'un des objectifs du programme, en externe, est de prendre en compte ces réformes. Ainsi, la loi pacte entraîne la création d'un guichet unique, celle d'un registre général des entreprises, distinct de Sirene, et la dématérialisation de toutes les démarches des entreprises. Parallèlement, le guichet unique, tenu par l'Impi, sera le point d'entrée dématérialisés unique de toutes les formalités des entreprises, via le portail proconnect.

Ces modifications permettront également de réduire les délais de transmission entre l'Insee et le CFE ; elles se feront désormais au fil de l'eau et non plus par lot et en temps différé. L'un des objectifs de Sirene 4 est ainsi de pouvoir accueillir ce nouveau fonctionnement. Au-delà, en interne, l'objectif est également de construire un système modernisé et évolutif, qui permette des gains d'efficacité et de gestion. En particulier, avec Sirene 4, l'identification des entreprises, la codification de l'APE et le traitement des anomalies (incohérences dans les déclarations) sont améliorés. Pour cela, il s'appuiera sur un nouveau moteur de recherche (SQL), ainsi que sur la base d'adresses nationales, afin d'éviter de gérer une base spécifique à Sirene. Enfin, en interne, le programme Sirene 4 apportera également quelques modifications au niveau du contenu du répertoire Sirene : les adresses seront désormais géolocalisées, et l'état civil des dirigeants d'entreprise figurera dans le répertoire.

Sous l'impulsion de la loi Pacte, ~~le~~ Sirene 4 a ainsi été à l'origine d'importantes modifications. Dans le cadre de sa mise en œuvre, l'enjeu pour l'Insee est également de ne pas impacter la qualité de Sirene, répertoire statistique adossé à Sirene.